

ARRETE n° 2026-20

OBJET : Etablissement de la liste des lauréats du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (session 2025).

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadre d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2018-152 du 1^{er} mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2025,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-37 du 10 mars 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-62 du 28 avril 2025 portant modification de l'arrêté n° 2025-37 sus-évoqué, en application du décret n° 2025-360 du 18 avril 2025 portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n° 2025-153 du 02 octobre 2025 portant désignation des membres du jury du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-154 du 02 octobre 2025 établissant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et au 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-161 du 23 octobre 2025 désignant les correcteurs des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (session 2025),

Vu l'arrêté n° 2025-171 du 05 novembre 2025 portant rectification d'une erreur matérielle de l'arrêté n° 2025-153 du 02 octobre 2025 sus évoqué,

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 14 janvier 2026 ayant statué sur la liste des candidats admis au concours externe, au concours interne et au 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (session 2025),

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats ayant été déclarés admis au concours externe, au concours interne et au 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (session 2025),

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste des candidats admis au concours externe, au concours interne et au 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (session 2025), est arrêtée aux 88 candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM
ALLOUCH	Soumaya
BARATTE	Laura
BAUD	Caroline
BAUD	Alexandra
BAUDIN	Mandy
BEN NASR	Anissa

NOM	PRENOM
BOERI	Aurore
BOUTIN	Ophélie
BOUTIN	Joanna
BOUVIER GARZON	Audrey
BOYER-MEYER	Sarah
BRUNET	Aurélie
BUFFET	Sabine
CANOVA	Océane
CESARI	Amandine
CHARON	Amélie
CHAUVEAU	Pauline
CLEMENT	Nadine
CLÉMENT	Mégane
COBBE	Manon
COCHET	Mathilde
COLOMBANI	Annabelle
COPPIN	Charlotte
COQUILHAT	Marie
CROZIO	Julie
DA COSTA FRAZAO	Laetitia
DA SILVA	Chloé
DAGUIER	Veronique
DE CEUSTER	Isabelle
DE MARCH	Audeline
DECURNINGES	Liliane
DUFOURNET	Marielle
DUPONT	Manon
FANCHIN	Lucile
FICHET	Roxane
FIorentini	Adeline
FOLLET	Katia
FRITSCH	Stéphanie
GENOUD	Elodie
GIRARD	Tania
GRAIN	Veronique
GREVAT	Virginie Corinne
GRILLON	Philippe
GUILBERT DE LATOUR	Lina
GUYETAND	Laura
JACQUIER	Anais
KHARBOUI	Hind

NOM	PRENOM
LAMOURELLE	Alexandra
LANCEROTTO	Emilie
LAPLACE	Alix
LAROSE	Nathalie
LE ROUX	Maïwenn
LECLERCQ	Claire
LENOEL	Morgane
LETELLIER	Nathalie
MARIAN	Amelie
MAURE	Cécile
MAURETTO	Anne-Laure
MAZUIR	Nathalie
MEKIDECHE	Sonia
METRAL	Anaïs
MEYRONNEINC	Alexandrine
MOLLIER-QUARD	Raphaëlle
MUFFAT	Andréa
NARDIN	Sandrine
PAPPINI	Alison
PERRIN	Nathalie
PIERREL	Floriane
POULICHET	Marianne
RAJHI	Karima
REIX	Katalin
RENAUD	Marjorie
RIGAULT	Mathilde
ROCQUES	Agnès
RONY	Emilie
ROUSSELOT	Sonia
ROUYER	Tiffany
RUTICA	Bénédicte
SAADI	Karima
SAVIOZ	Caroline
SERAZIO	Mathilde
TOME	Stéphanie
TORCHE	Erika
TRABICHE	Sophie
TROSSET	Johann
VALENTINI	Claire
VINCENT	Virginie
VITTOZ	Marion

ARTICLE 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et publié sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 27 janvier 2026

Le Président,



François DUNAND

Publié par affichage électronique
sur le site internet du Centre de
gestion de la fonction publique
territoriale de la Savoie
(www.cdg73.fr), le : 03 février 2026